



# Compte rendu CHSCT de l'administration centrale

## Réunion du 12 juin 2019



Le CHSCT de l'administration centrale s'est réuni le 12 juin 2019 sous la présidence de Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines.

La CFTC-MAE, membre de l'Alliance du Trèfle, était représentée par Annick Pinard.

Suite aux déclarations liminaires d'organisations syndicales, Laurence Venet-Lopez indique qu'un projet de réorganisation de l'administration centrale du ministère est en cours sans arbitrage du ministre à ce stade. Ce sujet sera évoqué lors du prochain comité technique de l'administration centrale. Les organisations syndicales seront associées une fois les décisions prises et la feuille de routé rédigée.

### I. Approbation du PV du CHSCT AC du 15 mars 2019

Le procès-verbal de la réunion du 15 mars 2019 est approuvé.

### II . Suites données à la réunion du CHSCT AC du 15 mars 2019

Marie-Claire Hamon, cheffe du bureau de l'action sanitaire et sociale (BASS), présente les conclusions du CHSCT AC du 15 mars et les suites données (voir document).

Suite à la demande de la CFTC-MAE lors du CHSCT AC du 15 mars, l'expertise du bureau des politiques statutaires et réglementaires a conclu que l'existence d'un CHSCT à Toulouse-Auzeville ne faisait pas obstacle à l'examen des problématiques de ce site délocalisé par le CHSCT AC.

### III. Programme de prévention 2019/2022

Marie-Claire Hamon présente le programme de prévention qui a été élaboré en trois temps :

- balayage interne au BASS avec le conseiller de prévention et le médecin de prévention,
- réunion avec les chefs de MAG pour définir les obligations réglementaires et les priorités complémentaires,
- élaboration du document présenté ce jour qui comprend les obligations réglementaires et les priorités déclinées en 3 axes. Après présentation des 3 axes aujourd'hui, un groupe de travail se réunira avant l'été.

Les 3 axes sont : les déplacements internes, l'adaptation des postes de travail dans les bureaux et les dispositifs à mettre en place en cas d'attaque ou d'intrusion extérieure.

Les organisations syndicales demandent l'ajout de 2 axes : le premier sur les risques psychosociaux en administration centrale, le second sur la qualité de vie au travail (incluant la charte des temps).

Laurence Venet-Lopez indique que le sujet des risques psycho-sociaux n'est pas exclu des travaux. Le baromètre social est un outil de mesure et il va être renouvelé. Un quatrième axe portant sur la qualité de vie au travail, incluant les risques psycho-sociaux, est ajouté au programme de prévention.

Marie-Claire Hamon précise que l'axe relatif aux déplacements internes n'inclut pas les déplacements inter-sites.

Le programme de prévention 2019/2022 est approuvé.

## **IV. Activité du groupe de travail « accidents du travail »**

Marie-Claire Hamon présente l'activité du groupe de travail « accidents du travail » qui s'est réuni le 28 mai 2019 (cf documents).

La procédure de déclaration ayant changé, le document a été revu ainsi que les imprimés.

La déclaration doit être envoyée sous 15 jours (mais l'arrêt de travail reste à fournir sous 48h).

Le groupe de travail a constaté qu'il y avait eu peu de grosses enquêtes en 2018 (un accident devant le ministère une personne renversée par un scooter).

Après examen de tous les accidents de trajet, il a été constaté certaines similitudes : beaucoup de chutes en période neigeuse, beaucoup d'accidents pour des personnes « pressées », des accidents dus aux portiques.

Des propositions d'actions envisagées par le groupe de travail ont été ajoutées.

Laurence Venet-Lopez rappelle que le document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP) doit être modifié chaque fois que de besoin.

## **V. Mentions portées sur les registres « santé et sécurité au travail »**

Marie-Claire Hamon constate que, suite à une réunion avec les chefs de MAG, les registres sont utilisés, mais peu : 20 remarques pour toute l'administration centrale en un an.

Les remarques sont traitées rapidement par la MAG (agression verbale, portiques, badgeuse, sorties de salle, odeur nauséabonde, couverture du parking à vélo, punaises dans le bureau, panne de chauffage).

Il est proposé une dématérialisation du registre, à l'instar de ce qui existe à la DGAL (boîte institutionnelle, consultable seulement par deux personnes de la MAG, doublée d'un registre pour les personnes extérieures).

Laurence Venet-Lopez accepte la dématérialisation du registre en conservant un support papier pour les personnes extérieures, en s'inspirant de ce qui a été fait à la DGAL.

## **VI. Formation aux gestes de premiers secours (application de la circulaire du 2 octobre 2018)**

Marie-Claire Hamon indique que le bureau de la formation continue et du développement des compétences a envoyé un questionnaire *via* les responsables locaux de formation.

Servane Gilliers Van Reysel, adjointe à la sous-directrice du développement professionnel et des relations sociales, précise que seulement 32 % de réponses ont été reçues. Laurence Venet-Lopez propose que le questionnaire soit à nouveau envoyé.

En ce qui concerne les formateurs, Jeannine Benoliel, médecin de prévention, indique que le ministère dispose à nouveau de trois formateurs.

Des prochaines dates de formation sont prévues : sensibilisation (14 octobre), formation initiale (22-23 septembre) et maintien des compétences (7 octobre).

Daniel Bourgeois, conseiller de prévention, rappelle qu'à terme l'employeur devra former tous les agents et qu'il va falloir accélérer le nombre de formations.

## VII. Formation des membres du CHSCT AC

Marie-Claire Hamon rappelle que les membres du CHSCT-AC doivent recevoir une formation de cinq jours. Trois journées sont organisées par l'administration, les deux dernières étant à l'initiative de l'agent (mais financées par l'administration).

Il est prévu une formation de 2,5 jours à l'automne (dates non encore connues) avec 2 journées de formation classique et une demi-journée sur les labels égalité et diversité (mallette pédagogique à finaliser). La formation de tous les membres du CHSCT-AC serait collective.

Daniel Bourgeois demande de ne pas oublier le réseau des 14 assistants de prévention, pour lesquels l'administration doit aussi organiser des formations. Il a déjà fait des propositions en ce sens qui n'ont pas été suivies.

## VIII. Point sur les travaux et la réorganisation des sites parisiens

### Chantiers en cours

Marc Rauhoff, sous-directeur de la logistique et du patrimoine, décrit l'avancement des travaux.

#### \*Barbet de Jouy

Le renouvellement des huisseries se poursuit avec déménagement des agents au fur et à mesure. Un limiteur d'ouverture est maintenu pour raison de sécurité, mais une solution est recherchée pour pouvoir maintenir la fenêtre ouverte.

Des filtres solaires ont été expérimentés à Toulouse, mais ne se sont pas révélés efficaces, d'où leur abandon.

La pose de stores intérieurs est prévue, mais décalée par rapport à la pose des huisseries.

Thierry Game, chef du bureau de la sécurité et de la maintenance des bâtiments, indique que les portiques sud seront changés dans l'été, suite à des défauts de fonctionnement.

#### \* Varenne

La livraison du Bâtiment D est prévue en février - mars 2020. Les opérations les plus bruyantes sont effectuées en dehors des heures ouvrables et pendant les vacances scolaires.

La mise en conformité des garde-corps et le remplacement des stores se poursuivent.

### **\* Hôtel de Villeroy**

Le scénario a été choisi. Il nécessitera le déménagement temporaire du ministre et du cabinet.

### **\*Lowendal**

L'entrée a été retraitée.

La date des travaux de l'Ambassade de l'Inde (issue de secours débouchant dans jardin du site Lowendal) n'est pas connue.

### **\*Vaugirard**

Le renouvellement des stores intérieurs (120 à 130) est prévu.

### **\* Salles**

La sonorisation de la salle Trémouille est prévue.

Marc Rauhoff rappelle que la responsabilité du nombre de participants incombe au réservataire de la salle (le nombre de participants est demandé lors de la réservation sur Mosar) et qu'il a sensibilisé les MAG sur ce sujet.

### **\* Signalétique**

La pose effective de la signalétique commencera la dernière semaine de juillet sur le site Lowendal, puis en septembre sur le site Vaugirard. La fin de la pose est prévue en octobre.

### **\* Exercices d'évacuation des locaux**

Ils sont réactivés en 2019 avec les dates de réalisation ou programmées suivantes : 9 avril pour Maine, 15 mai pour Lowendal, septembre pour Vaugirard, 24 septembre pour Barbet de Jouy et 24 octobre pour Varenne.

Ensuite les « vrais » exercices d'évacuation seront inopinés.

Laurence Venet-Lopez approuve la demande que les membres du CHSCT soient au courant des dates pour participer aux exercices en tant que spectateurs.

Concernant le projet immobilier global sur les implantations parisiennes du ministère, Marc Rauhoff apporte les précisions suivantes :

- le bail de Vaugirard court jusqu'à fin 2025,
- un projet immobilier est en discussion avec la secrétaire générale, avec plusieurs hypothèses,
- un retour vers les organisations syndicales sera fait avant la fin de l'année, après arbitrage de la secrétaire générale.

## **Projet de requalification de l'entrée Barbet de Jouy**

Eric Dieupart-Ruel, adjoint au chef du bureau de la sécurité et de la maintenance des bâtiments, présente le projet d'aménagement de l'entrée Barbet de Jouy permettant d'accéder à l'immeuble qui accueille deux types de personnes : les agents de l'administration (400 agents) et les visiteurs, notamment pour la restauration (1000 couverts).

Cet aménagement doit répondre :

- à une triple exigence : sécurité, accès des personnes, amélioration du cadre de vie,
- à des contraintes : périmètre protégé PSMV (plan de sauvegarde et de mise en valeur) des Invalides, filtrage simultané des usagers AURI et agents MAA, flux piétons et véhicules,

stationnement sécurisé, zones de convivialité, accueil des personnes en situation de handicap, accueil des secours, évacuation et points de rassemblement si incendie. Aujourd'hui les flux (personnes, véhicules) sont enchevêtrés.

Deux propositions sont présentées avec des caractéristiques communes :

- isolation des flux piétons et véhicules avec sas et signalétique
- filtrage des piétons différencié entre agents et visiteurs
- reprise de la circulation des piétons avec un accès de plain-pied pour les personnes à mobilité réduite
- effort sur l'aménagement paysager avec une barrière visuelle sur la rue (cadre de vie paysager tourné vers la sécurité du site)
- stationnement des vélos dans le sous-sol.

Le projet 1 reprend à peu près l'existant avec des zones de circulation séparées et une restriction de la zone piéton.

Le projet 2 prévoit une séparation franche entre la partie technique et les véhicules (à gauche) et la partie administrative (à droite).

La réalisation de l'aménagement demande entre 6 et 8 mois une fois la décision prise et le choix du projet effectué.

## IX. Questions diverses

### \* Eclairage LED

Une étude de l'ANSES montre des effets négatifs de l'éclairage LED. Marc Rauhoff précise qu'il n'y a pas d'installation de LED dans les bureaux, mais qu'elle est possible pour les espaces de circulation.

### \* Travaux sur Maine

Marc Rauhoff indique que les travaux intérieurs sont faits. Compte tenu de l'état des façades, la purge des façades sera réalisée avant l'été pour s'assurer que rien ne tombe sur les piétons. Aucun ravalement n'est prévu.

Avant de conclure la réunion, Laurence Venet-Lopez remercie pour leur engagement Marie-Claire Hamon et Daniel Bourgeois qui doivent partir en retraite avant le prochain CHSCT d'administration centrale.